

1000 BONNES RAISONS... QUELQUES REPÈRES



Quand je donne

100 €, je permets de rétribuer un prêtre pendant **2 jours**.

120 €, je permets la formation d'un séminariste pendant **2 jours**.

250 €, je permets de verser à un prêtre aîné un complément de pension pendant **1 mois**.

Nous sommes tous appelés à participer

Vous êtes baptisé, pratiquant régulier ou moins régulier ; vous reconnaissez en l'Église catholique un phare pour notre monde, un havre de paix et de joie pour de nombreux fidèles, un lieu de rencontre privilégié avec Dieu, alors vous êtes appelé à participer au Denier avec espérance et générosité. Vous contribuerez ainsi à la vitalité d'une Église humble au service de la rencontre entre Dieu et les hommes.

Déductions fiscales, encore une bonne raison de donner

Si vous êtes assujetti à l'**impôt sur le revenu**, vous pouvez déduire de votre impôt 66 % du montant de votre don au diocèse de Laval, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Entreprises : vous pouvez déduire de votre impôt sur la société 60 % de votre don dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaires HT annuel.

Exemple, pour un don de 80 €

